

**Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire
des Jardins Familiaux de l'Oise – Section Chantilly
Dimanche 5 mars 2023 à 14 h 30
Salle de conférence de Chantilly**

Etaient présents (voix délibératives):

43 jardiniers ayant exprimé leur vote

Et 44 procurations, soit un total de **87 jardiniers présents et représentés**

Invités :

Mme S. BALLOT conseillère municipale déléguée à l'Environnement

Mr. LEBLOND, président des Jardins Familiaux de l'Oise,

Monsieur le Trésorier des Jardins Familiaux de l'Oise

Absent excusés :

Mesdames V. Lalouette et A. Malewzski

Déroulé de la séance :

La réunion est dirigée par Mme Anne PECK, présidente,

En la présence de Charles ANCELIN, vice président, Agnès VIGIER, trésorière, Hervé Doumandji et Alexis MORET ; administrateurs

Ordre du jour :

1. Rapport moral 2022 et perspectives 2023– Anne Peck
2. Rapport financier 2022 – Agnès VIGIER
3. Budget prévisionnel 2023 – Agnès VIGIER
4. Renouvellement des administrateurs sortants
5. Questions diverses

1. Présentation du rapport moral de l'année 2022 et des objectifs 2023

Anne Peck présente le rapport moral.

Le rapport moral est joint à ce compte rendu

Il ne fait pas l'objet d'une approbation, seuls les objectifs sont votés.

Votes : Contre : 0
 Abstentions = 5 + 10 procurations : 15
 Pour : 72

2. Présentation du rapport financier,

Agnès VIGIER présente le rapport financier de l'exercice 2022

Le rapport est joint à ce compte rendu

Votes : Contre : 4 + 20 procurations : 24
 Abstentions : 3
 Pour : 60

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du trésorier sur l'exercice clos au 31 décembre 2022, décide d'approuver les comptes de l'association ainsi que le rapport financier et donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice.

Les comptes 2022 de l'Association, font ressortir un résultat comptable déficitaire de 1 873.26 €, un résultat à affecter déficitaire de 1 160.38 € et l'assemblée générale approuve l'affectation des résultats comme indiquée dans le rapport financier.

3. Présentation du budget prévisionnel 2023

Agnès VIGIER présente le budget prévisionnel de l'exercice 2023

Le budget prévisionnel est joint à ce compte rendu.

Il est présenté pour information aux membres de l'association.

4. Présentation du tiers sortant et des membres entrants

Le Conseil d'administration est composé de 7 membres actifs,

le tiers sortant est composé de : Charles Ancelin et de Anne Malewzski, tous deux démissionnaires.

Le Conseil d'administration devant être composé par un maximum de 9 personnes selon le nombre de parcelles de jardins familiaux composant l'association, 5 nouveaux membres peuvent être élus cette année.

Les candidats sont :

- Mme G. Lafargue, M. F. Cotton, Mme M-I. Casabella. Ces personnes aident le Conseil d'administration depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois ;
- et cinq personnes s'étant présentées individuellement par écrit et réunies sur une liste présentée par M. Normand seulement deux jours avant l'AG : M. G. Nordqvist, M. B. Alonso, M. M. Nougha, M. P. Rousseau, et M. Normand qui se retire.

Le principe retenu par le Conseil d'administration est de présenter à l'AG des personnes qui ont fait la démonstration de leur intérêt à rejoindre le conseil d'administration par une aide, un esprit de solidarité et de bienveillance, sans dénigrement du bureau en place. Face à la contestation de certains membres présent à l'assemblée générale qui revendique la mise au vote de **tous les candidats**, la présidente décide de prendre en compte les quatre personnes proposées qui se présentent et peuvent être ajoutées sur le bulletin de vote pré rempli du nom des candidats et distribué en séance.

Un vote sur bulletins est décidé en lieu et place d'un vote à main levée :

Sur **87 votes exprimés** :

Candidats	POUR
Mme G. LAFARGUE	64
M. F. COTTON	56
Mme M-I CASABELLA	64
M. G. NORDQVIST	42
M. M. NOUGHA	29
M. B. ALONSO	31
M. P. ROUSSEAU	31

Suite à l'égalité des voix entre M. Alonso et M. Rousseau, il est décidé de retenir le candidat le plus âgé, soit Monsieur ALONSO.

5. Questions diverses/ Réponses:

Q : A propos des cabanons incendiés : Un jardinier a lu dans Oise Hebdo que des outils seraient réunis par le bureau selon les dons des jardiniers pour remplacer ceux qui ont été brûlés. Or, le jardinier n'aurait pas reçu les outils.

R : Un appel a été lancé par mail mais en effet, peu d'outils ont été récupérés des jardiniers qui n'ont probablement eux-mêmes que des outils dont ils se servent. 2 jardiniers ont bénéficié de quelques outils.

Pour les autres, une demande a été lancée auprès des enseignes commerciales Kowalszyck, Gamvert et Bricomarché pour un don ou l'achat de quelques outils pour ces jardiniers. Nous les en informerons.

Q : Pourrait-on organiser un système d'échange de graines ?

R : L'association la Grainothèque est présente ce jour l'AG.

Nous pourrions, en effet, organiser au sein de notre bureau des JFO Chantilly, un échange de graines. Il suffirait pour cela que les jardiniers, lors des permanences, déposent leurs graines en surplus afin de les donner, puis récupérer en échange des graines d'autres jardiniers. Nous allons essayer d'organiser cela.

Q : Le jardin no 124 est très ombragé à cause de grands arbres poussant le long du canal de Manse. A qui demander la permission de les couper ?

R : Après vérification, il est confirmé que seul l'Institut de France a le droit de couper les arbres le long du canal. L'association va demander si certains arbres peuvent être raccourcis.

Q : La société Olivar a coupé des arbres devenus trop grands au milieu du site. Malheureusement, le toit d'un cabanon a été endommagé.

R : Nous déplorons cet incident qui n'a pu être évité. L'association peut fournir une ou deux plaques de toit pour réparation.

Nous en profitons pour rappeler que seuls les arbres fruitiers sont acceptés sur les parcelles de jardins familiaux comme l'indique le règlement intérieur. Les autres arbres sont interdits. Il convient à chaque jardinier de maîtriser les jeunes plantations « naturelles ». En cas d'impossibilité, ne pas hésiter à nous le signaler au bureau avant qu'ils ne deviennent ingérables et gênants.

Q : Les cabanons étaient-ils assurés ?

R : Ils ne semblent plus assurés par la mairie depuis 2019 selon elle (voir Charte). Les JFO Chantilly n'ont jamais assuré les cabanons.

La présidente estime que ceux-ci ayant 40 ans, leur vétusté n'aurait permis que très peu de compensation.

Q : les ragondins sont-ils une espèce protégée ?

R : Non, les ragondins sont une espèce envahissante non protégée.

Q : Qu'en est-il du rucher ?

R : Il n'existe plus d'activité liée au rucher au sein de l'association des jardins familiaux.

Q : Les ruches ont-elle été vendues et où sont-elles ?

R : Les ruches dont l'association est propriétaire ne sont pas vendues à ce jour et stationnent chez Sté Olivar.

Anne PECK, Présidente de l'association des JFO Section Chantilly

Agnès VIGIER Trésorière et secrétaire de séance